

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 11 Procurations : 1 Absents : 4

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

Objet : Mise à disposition de parcelles communales H563 et H559 situées à Cantobre

Délibération n° 2026-09

Le Maire propose de mettre à disposition de l'association Vivre à Cantobre les parcelles communales H 563 de 49 m² et H 559 de 40 m² situées à Cantobre. Ces deux parcelles comportent une petite grotte donnant sur le chemin du cimetière.

L'association Vivre à Cantobre contribue à l'entretien du hameau et utilisera la grotte pour un petit stockage.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

OUÏ cet exposé, le Conseil municipal :

- **Accepte** de mettre à disposition de l'association Vivre à Cantobre les parcelles communales H 563 de 49 m² et H 559 de 40 m² situées à Cantobre.

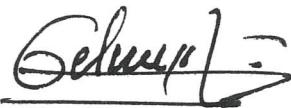
Délibération adoptée à 11 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 janvier 2026.

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL



16 JAN. 2026

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :16 JAN. 2026.....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>